



## Municipalité

Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains

Date : 13 septembre 2024

N/réf. : lac

## AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 12 septembre 2024, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR24.12PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'600'000.- pour le lancement des projets prioritaires de transformation numérique de l'administration communale
- **PR24.16PR** concernant une demande de crédit d'étude de CHF 70'000.- pour l'établissement d'un plan de marketing urbain pour Yverdon-les-Bains
- **PR24.18PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 4'950'000.- pour financer la phase 4 (2025-2027) du projet Smart Metering
- **PR24.19PR** concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2025.

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 163 al. 1 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE  
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 13 septembre au 23 septembre 2024